02 vie commune

août 2023

04 Ressources
Le retour des concessions

06 Éducation
Le centre scolaire de Botyre va s'agrandir

14 Économie
Ayent, une commune d'entrepreneurs et de tourisme

Sommaire

Ressources
Le retour des concessions **04**

Rencontre
Le Conseil Communal à la rencontre des villages **08**

Éducation
Le centre scolaire de Botyre va s'agrandir pour accueillir les futurs élèves **10**

Territoire
Le site du Rawyl, un joyau du tourisme doux à préserver **12**

Économie
Ayent, une commune d'entrepreneurs et de tourisme **14**

Patrimoine
Un nouveau cimetière au service de la communauté **16**

Agenda **18**

Annonces **19**

édito

Mélanie Follonier
Vice-présidente

Voici la deuxième édition de ce magazine, après celle parue en janvier.

C'est, pour le Conseil communal, une nouvelle occasion de vous parler de quelques-uns des grands projets qui vont nous occuper ces prochains mois, voire même années.

On peut tout de suite parler de l'agrandissement du centre scolaire de Botyre, dont le projet est en voie de concrétisation, avec les premiers coups de pioche prévus dans deux ans. Il y a le dossier, ô combien important, du retour des concessions, qui est lancé et qui nous occupera jusqu'en 2037 ! L'échéance peut paraître lointaine, mais nous devrons être prêts, car les enjeux sont cruciaux pour la commune d'Ayent. Nous avons aussi à cœur de valoriser l'un des joyaux de notre territoire : le Rawyl, avec, entre autres, la volonté de préserver une nature qui a été si généreuse envers nous. Les projets sont conséquents et leur réalisation s'étalera sur plusieurs années. Nous tâcherons de vous tenir informés de leur progression, au fur et à mesure de leur avancée.

Depuis la dernière parution du magazine, le Conseil communal a également poursuivi ses rencontres, très intéressantes, avec la population en visitant les villages de Blignou, Fortunau et Saxonne. Ces moments d'échanges sont, pour les membres du Conseil communal, une occasion particulière de prendre le pouls de la population. Certaines préoccupations sont communes à tous les villages, d'autres sont plus spécifiques. Les conversations sont souvent animées, toujours enrichissantes. Elles nous permettent de constater à quel point Ayent est riche de ses habitants. La tournée des villages va continuer alors n'hésitez pas à nous rejoindre, afin de partager vos différents avis, questions, tracas, propositions ou satisfactions.

Bonne lecture !

04 RESSOURCES

Le retour des concessions

Le Valais est de loin le plus grand producteur suisse d'électricité hydraulique mais à ce jour seul 20 pour cent des capacités de production sont détenues par des entités cantonales, qui ne bénéficient donc pas directement de leur or bleu. Cela pourrait changer au cours des prochaines décennies, avec le retour des concessions qui va occuper de nombreuses communes, dont Ayent.

Le président Christophe Beney nous donne les éléments pour comprendre ce dossier complexe.

05

06 RESSOURCES

Interview de Christophe Beney,

Président de la commune

Pourquoi un retour de concession pour Ayent ?

La concession de 80 ans pour l'exploitation des eaux du bassin versant de la Lienne est entrée en vigueur le 1er janvier 1957 et arrivera à échéance en 2037. La date peut paraître lointaine, mais en fait elle est toute proche, au vu des différentes étapes à réaliser ces prochaines années. Le canton du Valais encourage d'ailleurs les communes concédantes à s'emparer du dossier quinze ans avant l'échéance de la concession. Ayent s'est donc mis à l'ouvrage avec les autres communes concédantes.

Dans quelle mesure Ayent est-elle concernée ?

La commune d'Ayent est détentrice du 48,44 % des droits d'eau du bassin versant de la Lienne ; Icogne possède le 44,24 %, St-Léonard le 6,11 % et Sion 1,21 %.

Comment va se passer le retour de la concession ?

La Loi sur les forces hydrauliques différencie les parties sèches et les parties mouillées des aménagements. Pour faire simple, la partie mouillée correspond au mur du barrage et aux galeries d'amenée d'eau, la partie sèche correspondant à la partie électrique. La commune devra payer aux concessionnaires une « indemnité équitable » pour les parties sèches de l'infrastructure, les parties mouillées revenant gratuitement aux communes concédantes.

On estime en général un ratio de 80 % pour les parties mouillées et 20 % pour les parties sèches. Cela est différent pour chaque barrage et dépend de la manière dont les accords ont été négociés au moment de l'octroi de la concession. Les communes font en général appel à des experts juridiques spécialisés afin de défendre leurs intérêts.

Dans les grandes lignes, quelles sont les possibles options pour la commune ?

Dans le cadre de la nouvelle concession, la commune peut envisager les options suivantes – qui seront détaillées, affinées et décidées au fur et à mesure de l'avancée du processus :

- Garder pour elle la totalité - ou une partie - de la force hydraulique. Elle deviendrait dès lors actionnaire de la nouvelle société et en retirerait ainsi les bénéfices au prorata de son actionnariat. Par contre, elle ne bénéficierait plus de la redevance hydraulique payée par les concessionnaires comme c'est le cas actuellement. En tant qu'actionnaire, elle devrait également assumer la maintenance de l'ouvrage et les risques inhérents. Souvenons-nous par exemple qu'à la fin des années 70, le mur du barrage a été endommagé entraînant des coûts de réparation et de perte d'exploitation se comptant en dizaines de millions de francs.

- Opter pour la vente totale ou partielle de sa part à des concessionnaires, qu'ils soient historiques ou nouveaux, valaisans ou extérieurs au canton. Dans ce cas de figure, la redevance hydraulique sera plus importante, et les bénéfices liés à l'actionnariat moindres. La seule obligation dans la vente de la concession est d'assurer que le 60 % de la force hydraulique de chaque ouvrage reste en mains valaisannes.

Qui va mener à bien tout ce processus ?

Mis à part la ville de Sion (qui est une commune concédante avec un petit pourcentage de la force hydraulique), les communes concédantes ne sont pas actionnaires de la société Lienne SA.

Afin de pallier ce déficit, les communes concédantes et les concessionnaires ont débuté un dialogue structuré en 2019 afin d'initier le processus lié à la fin de la concession. Chaque partenaire, à savoir les 3 concédants, Ayent, Icogne et St-Léonard et les 3 concessionnaires, Sion, IWB et BKW, est représenté par un politique et un expert au sein du

07

Comité de Pilotage de ce « dialogue de la Lienne ». Les communes sont représentées par leur président et chacun s'est adjoint un expert. Ayent a la chance de pouvoir compter sur l'expertise et le savoir-faire d'un enfant du pays en la personne de Julien Bétrisey, actuellement directeur de Sinergy « le Oiken de Martigny ». Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de mieux se connaître et de mieux appréhender la complexité de l'exercice à mener.

Quelles sont les grandes étapes prévues ?

La prochaine étape importante du processus sera la réception du rapport du concessionnaire. Ce rapport qui doit être établi par les exploitants / actionnaires est une étape fondamentale du processus. Il doit décrire l'état général des infrastructures, la stratégie d'entretien prévue d'ici la fin de la concession, et les investissements à consentir afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et de son exploitation.

Dans l'imaginaire collectif, le retour des concessions est souvent vu comme une manne inespérée, une pluie d'argent qui vient arroser les communes. Vrai ?

On entend souvent articuler des sommes très importantes, en dizaines de millions de francs, mais il est trop tôt pour avancer des chiffres avec précision. Toutefois, en parallèle de cette potentielle manne, il est important de tenir compte des risques financiers que présente un aménagement. En effet, un problème technique (comme celui survenu au mur du barrage dans les années 70), peut engendrer des coûts disproportionnés pour un budget communal. Le processus est long et complexe. Il est important d'avancer pas-à-pas, sans brûler les étapes.

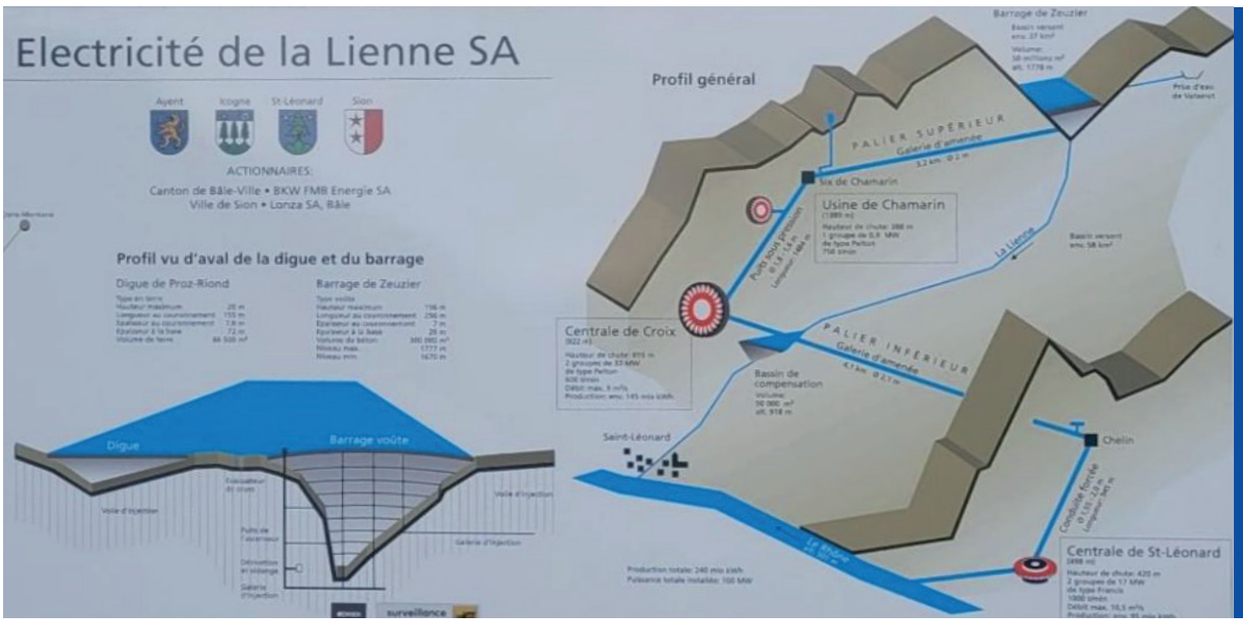

08 **RENCONTRE**

Le Conseil communal à la rencontre des villages

Les visites du Conseil communal dans les villages se sont poursuivies, en 2023, avec celle de Blignou le 16 mars, de Fortunau le 27 avril et de Saxonne le 25 mai. Chaque soirée a réuni des personnes de tous âges, qui ont échangé avec les 7 conseillers, créant cette proximité voulue par l'exécutif.

Voici quelques échos des échanges et des demandes de la population :

Mobilité

Cela devient le sujet de préoccupation numéro un, ce qui n'était certainement pas le cas il y a quelques années encore.

Le Conseil communal a été interpelé sur de possibles zones à 30 km/h, avec l'introduction de radars préventifs sur les routes communales, pour inciter les automobilistes à respecter les limitations. Il y a eu également des questions, récurrentes, sur les arrêts de bus, qui devraient être améliorés, selon certains. Le Conseil communal a informé que des places pour les campings-cars sont prévues aux Flans, à Anzère et aux Rousses

Chemins de promenades

Le Conseil communal est incité à planifier un trajet reliant la Lienne à la Sionne qui constituerait une belle carte de visite pour la région de l'Adret. Autres demandes : d'anciens chemins devraient être réactivés et « la plus belle colline de la commune », le Petoli, devrait être équipée de chaises longues.

Plan de zone

Il serait bon de densifier certaines zones, comme le Bré de Blignou, afin de ne pas gaspiller notre territoire. Par ailleurs, le règlement des constructions devrait inciter la construction de maisons dans un même style. Le nouveau règlement en tiendra compte.

Jeunesse et le sport

Il y a plusieurs années, Anzère comptait 3 discothèques et aujourd'hui plus aucune. Que faire pour animer la vie nocturne ? A cette demande une solution privée devra être trouvée, car ce n'est pas une prérogative de l'exécutif.

Le Conseil communal a précisé qu'à partir du mois d'août 2023, une animatrice socio-culturelle pour Arbaz, Grimisuat et Ayent entrera en fonction, dont la tâche principale sera de favoriser des activités pour la jeunesse.

La thématique des places de jeux pour enfants a aussi été abordée. Au niveau sportif, la remise à jour du stade St Jacques avec l'adjonction de nouvelles disciplines sportives est en discussion et pourrait voir le jour ces prochaines années.

Respect de la nature

Ne devrions-nous pas stocker toute l'eau que nous laissons couler en bas de la montagne, dans des étangs, pour pouvoir l'utiliser en période de sécheresse ? Une autre idée évoquée par les participants : différencier l'eau d'arrosage de celle potable, pour faire des économies. Enfin pour préserver la biodiversité, ne faudrait-il pas interdire de recouvrir de grandes surfaces avec des cailloux et y laisser pousser de l'herbe ?

Gestion des déchets

Le nombre de poubelles a diminué et les écopoints les ont remplacées. Reste cependant des déchets abandonnés, qui ont fait dire à un concitoyen que « nous sommes parfois des sargates » ! Le Conseil communal est désireux d'améliorer la propreté sur le territoire communal.

09

Le centre scolaire de Botyre va s'agrandir pour accueillir les futurs élèves

La commune d'Ayent attire toujours plus d'habitants venus d'ailleurs. Qui s'en plaindra ? Mais les infrastructures doivent suivre, et parmi celles-ci, les écoles de la commune. Un centre scolaire agrandi va ainsi voir le jour à Botyre, d'ici 2027, avec une nouvelle salle de gymnastique, une structure d'accueil pour les enfants et des projets novateurs à l'étude, comme l'école en continu.

Le concours d'architecture a été gagné par un bureau fribourgeois, « les Ateliers du passage » et les travaux vont pouvoir commencer dans deux ans. Il reste encore du pain sur la planche, mais pour la commune c'est une page exaltante qui s'ouvre.

La genèse du projet

A l'origine du projet, il y a l'augmentation continue de la population d'Ayent, donc de ses jeunes habitants en âge d'être scolarisés. Le centre de Botyre accueillera 370 enfants, de 4 ans à 12 ans, à la rentrée d'août 2023. Selon les projections, ils pourraient être 449 en 2030 et 465 en 2034. D'où le lancement du projet d'agrandissement du centre de Botyre, avec un concours lancé par la commune d'Ayent, maître d'ouvrage, en novembre 2022, en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement, de la jeunesse, de l'immobilier et du patrimoine. 14 projets ont été présentés. Toutes les maquettes ont été montrées à la population, en avril de cette année, à l'espace Wildhorn d'Anzère.

Des initiatives novatrices

Le futur centre scolaire, outre les nouveaux élèves, accueillera également l'UAPE, l'unité d'accueil préscolaire. 230 enfants la fréquentent aujourd'hui dans le bâtiment de la crèche qui devient bien trop à l'étroit pour les besoins actuels et futurs.

Les autorités souhaitent étudier l'introduction de l'école en continu, ce qui impliquerait la création d'un réfectoire, afin que les élèves puissent prendre leur repas de midi dans le centre scolaire.

Autre projet : la nouvelle salle de gym, qui devrait être ouverte également à la population et faire office ponctuellement de salle polyvalente pour l'organisation d'évènements culturels ou de manifestations privées.

Le budget du projet est en cours d'élaboration et de nombreuses séances sont encore prévues, avant le début des travaux, dans deux ans.

Interview de Chantal Beaupain,

conseillère communale en charge des écoles, formation et structures d'accueil

Vous faites partie vous aussi des nouveaux habitants d'Ayent. Qu'est-ce qui vous a attiré dans cette commune ?

J'ai grandi à St-Maurice, puis notre famille s'est installée dans le val d'Anniviers. Comme je travaillais à Sion, nous cherchions une habitation dans le centre du Valais. Notre choix s'est porté sur Ayent et nous ne le regrettons pas.

Le projet du nouveau centre de Botyre a été présenté à la population, quelles ont été les premières réactions ?

Je peux dire que lors de l'exposition de tous les projets ayant participé au concours, les retours de la population ont été très positifs. .

Parmi les dossiers en cours d'étude, il y a l'école en continu. Qu'est ce qui va changer pour les parents ?

Je suis très favorable à ce projet, qui accompagne les changements de la société. Vercorin et Anniviers ont introduit l'école en continu, il y a trente ans déjà. Le système a fait ses preuves et séduit de plus en plus. Les élèves anniviards vont à l'école tous les jours de la semaine de 8H15 à 14H30 avec une pause d'une heure à midi. L'idée est de proposer aux parents d'élèves une cantine sur place et d'instaurer ainsi un horaire continu avec une pause réduite à midi. Dans un récent sondage, 62 % des parents d'Ayent se sont montrés favorables à ce système. La prise en charge après 15 heures devra être organisée en collaboration avec les sociétés sportives et culturelles. L'école en continu pourrait alléger la vie des familles de la commune.

Calendrier du projet

Printemps 2025

Début des travaux

Août 2027

Rentrée scolaire dans les nouveaux locaux

12 **TERRITOIRE**

Le site du Rawyl, un joyau du tourisme doux à préserver

La commune d'Ayent a la chance de posséder sur son territoire l'un des plus beaux paysages de Suisse, celui du Rawyl. Une nature quasi vierge, des randonnées pour les familles et un paradis pour les amateurs d'escalade, avec des paysages d'une beauté à couper le souffle. Depuis quelques années, l'aménagement du gite de Lourantse, la rénovation du Bisse du Ro et le choix de la banque nationale d'imprimer le Grand Bisse d'Ayent sur les billets de CHF 100.- ont contribué à la notoriété du site, qui est l'une des destinations journalières les plus courues de Suisse.

Un groupe de travail s'est constitué, dans le but d'assurer un développement harmonieux et respectueux de ce site majestueux.

Une histoire qui remontre loin dans le temps

300 kilomètres d'itinéraires balisés partent aujourd'hui du barrage de Tseuzier, qui permettent aux randonneurs de jouir d'une nature exceptionnelle et de voyager dans le temps, sur les traces des chasseurs-cueilleurs du Néolithique qui transitaient par le Schnidejoch, des muletiers qui empruntaient le col du Rawyl à l'époque romaine ou du bisse des Audannes, construit vers le milieu du 19e siècle, mais jamais mis en service.

Dès 1956, la construction du barrage de Tseuzier et le développement du tourisme, quelques années plus tard, ont apporté de nouvelles perspectives à ce lieu de prédilection. Le développement du Tour du Wildhorn, la rénovation de la cabane des Audannes, la construction, l'entretien et le balisage des chemins pédestres ont contribué à son épanouissement.

L'alpage du Rawyl et les alpages d'Icogne sont encore en pleine exploitation et accueillent chaque année quelques centaines de têtes de bétail.

Le centre européen de la grimpe en nature

Dans les années 80, de jeunes Ayentôts et Arbaziens férus de grimpe ont fait du site du Rawyl un centre européen de grimpe, reconnu par les spécialistes, avec près de 300 voies équipées. Aujourd'hui les meilleurs grimpeurs du monde viennent régulièrement ouvrir de nouvelles voies dans ce majestueux sanctuaire.

Préserver ce joyau et l'inscrire comme site protégé

Un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir à la manière de développer de manière harmonieuse le site du Rawyl. Y participent les communes d'Icogne et d'Ayent, les alpages, les entités touristiques d'Anzère et Crans-Montana, la Lienne SA, l'exploitant du restaurant et l'État du Valais. Pour limiter au minimum de nouvelles constructions, les idées avancées seront analysées et uniquement les plus pertinentes réalisées. Parallèlement, le Conseil général de la commune d'Ayent demande aux autorités d'entreprendre des démarches pour l'inscription du site du Rawyl à l'inventaire des zones de protection du paysage et de la nature. L'un des buts avoués du texte est d'empêcher l'installation de parcs solaires dans cette région, comme cela est prévu ailleurs dans les Alpes. L'inscription d'une zone à l'inventaire des sites protégés implique des contraintes que les autorités étudient, en regard des développements nécessaires pour assurer la qualité du service autour du Rawyl, notamment le projet d'extraction d'eau, prévu dans la Combe des Andins et les obligations hydrauliques envers la société Lienne SA, exploitante du barrage de Tseuzier.

Interview de Christian Savioz,

conseiller communal en charge du tourisme et de la promotion économique

Quelles sont les intentions de la commune pour le site du Rawyl ?

Nous avons le devoir de protéger cet héritage que nous a laissé la nature et d'agir aujourd'hui en conséquence. La surface concernée est de 28 km² sur les 55 km² que compte le territoire communal. Elle s'étendrait sur tout le territoire communal au nord d'une ligne entre la Lienne à l'aplomb des Rousses et le Sé Rouge.

Le groupe de travail planche sur des idées de développement. Peut-on en citer quelques-unes ?

Nous essayons en premier lieu de mettre en valeur l'existant avec principalement le tour du barrage, en améliorant l'accessibilité pour la mobilité réduite, ainsi que pour les familles. L'adjonction d'espaces ludiques, tels que l'exposition du gibier en 2023, sont aussi en cours de réflexion.

Ensuite nous désirons améliorer la signalétique de l'espace grimpe et nous étudions la possibilité de créer une via ferrata, sport très en vogue actuellement.

La troisième idée serait de rénover la cabane de chantier de l'époque, utilisée par la Lienne SA, pour y installer un accueil, des WC, des douches et éventuellement des dortoirs.

Ces actions se feront de concert avec Icogne, la Lienne SA et les entités touristiques.

Le site est très connu depuis l'inscription du Grand bisse sur les billets de 100.- Faut-il augmenter sa fréquentation ou au contraire éviter un tourisme de masse ?

Le billet de 100.- constitue une véritable vitrine pour l'héritage de nos ancêtres et il en assoit sa notoriété. Nous aimerions communiquer pour faire connaître notre patrimoine, en invitant les gens à visiter notre territoire et ses richesses, mais sans tomber dans le tourisme de masse.

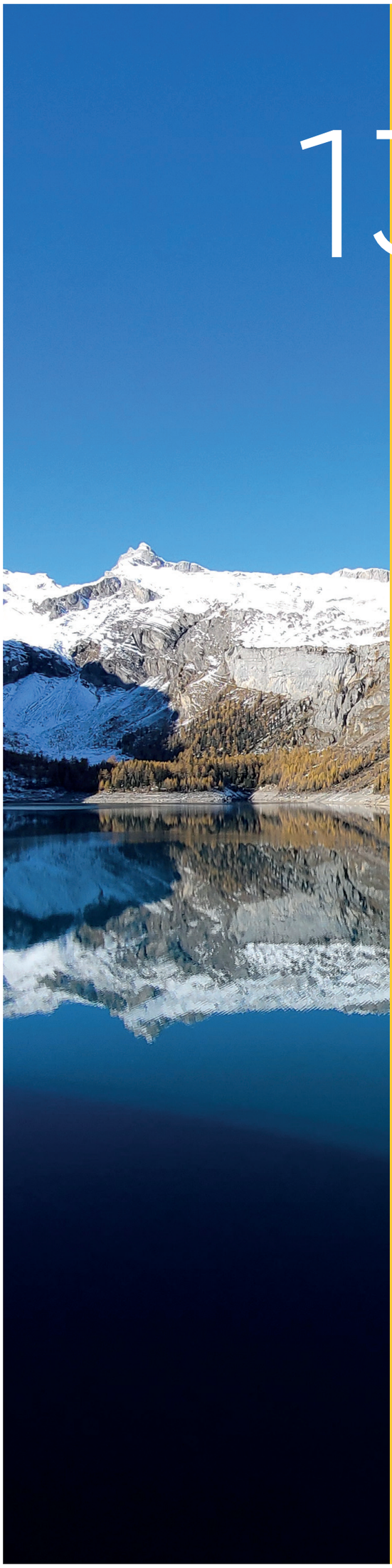

14 **ÉCONOMIE**

Ayent, une commune d'entrepreneurs et de tourisme

Ayent fait partie de ces rares communes où l'on trouve tout à la fois de la vigne et un glacier, celui du Wildhorn. Son histoire est ponctuée de monumentales constructions, avec l'édification de deux châteaux au Moyen Âge, du barrage du Rawyl dans les années 50 et de la station d'Anzère, dans la décennie suivante. Cette géographie et ce passé particulier ont influencé l'économie de la région. Aujourd'hui, on peut dire qu'Ayent est une pépinière de PME, avec plus de 200 entreprises établies sur ses terres, qui génèrent annuellement quelques 112 mios de chiffre d'affaires. On y trouve des sociétés actives dans la viticulture, les transports, l'import-export, les soins, la vente, l'alimentation et bien d'autres domaines encore, mais le tourisme joue évidemment un rôle très important.

« Une bénédiction du ciel »

Le barrage-voûte de Tseuzier, aussi appelé Rawyl, au fond du vallon de la Lienne, est mis en service en 1957. Sa construction a amorcé la transformation de la communauté ancestrale de viticulteurs et de paysans de montagne en vivier d'entreprises. Cette génération a vraiment vécu une transformation incroyable.

Pour l'anecdote, Monsieur le curé Séverin a accompagné avec enthousiasme cette mutation, avec ce commentaire, rapporté dans un documentaire de la rts de l'époque : « c'est une bénédiction du ciel ! ».

Le développement de la station d'Anzère, dès 1964, a favorisé la croissance de tout un tissu économique sur la commune.

Des emplois et des rentrées fiscales

Les activités directement liées au tourisme représentent plus de 47 % du chiffre d'affaires annuel réalisé par les entreprises d'Ayent et génèrent également l'équivalent de 150 emplois plein temps, soit 60 personnes à l'année et plus de 300 en haute saison.

Autre chiffre : selon l'étude faite par le Conseil communal en 2018, les propriétaires de résidences secondaires participent aux recettes fiscales communales d'Ayent à une hauteur de 36 % avec les impôts sur la fortune, fonciers, droits de mutation et gains immobiliers. Ce montant de rentrées fiscales dépasse annuellement les 4 mios de francs et permet ainsi à la communauté de financer son ménage commun.

Le Conseil communal et la commune croient au tourisme et mettent tout en œuvre pour le rendre fiable, attractif, innovant et surtout rentable. Durant les vingt dernières années, la commune d'Ayent a répondu présente en investissant plus de 30 mios dans les infrastructures de la station, essentiellement Anzère Spa & Wellness et Téléanzère SA.

Ces dernières années, les locations d'appartements ou de chambres en AirBnB ont apporté des revenus d'appoint à la population et complété l'offre des agences. Cette nouvelle manière de « tourismer » se développe à grande vitesse et annonce une nouvelle ère.

Un avenir à imaginer

Ayent se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins. La toute première génération d'entrepreneurs jouit désormais d'une retraite bien méritée et celle issue du baby-boom s'en approche. L'heure est donc à la relève, qui est difficile à trouver dans le secteur de l'agriculture et de la viticulture. Quel doit être, dans ce contexte, le rôle des autorités communales ? Doivent-elles, comme pour le tourisme, intervenir et rechercher des solutions, afin que les terres continuent à être exploitées ? Ce sujet de réflexion concerne tous les habitants et occupe aujourd'hui le Conseil communal.

Chiffre d'affaire
source 2018

1. Construction	CHF 21'665'567
2. Constructions touristiques	CHF 26'480'137
3. Tourisme	CHF 26'735'673
4. Commerces	CHF 20'170'004
5. Services	CHF 11'680'005
6. Autres	CHF 6'069'500

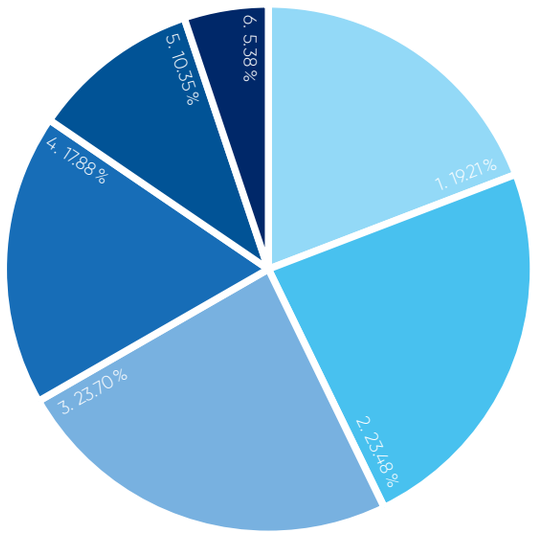

Un nouveau cimetière au service de la communauté

Les habitants d'Ayent sont très attachés à leur cimetière, qui est en voie de transformation en suivant les étapes du projet en cours. C'est un lieu de recueillement et de méditation.
La manière d'affronter la mort s'est cependant modifiée avec le temps. Si la crémation était l'exception, il y a quelques années encore, aujourd'hui elle est de plus en plus choisie par les familles, qui parfois ne souhaitent pas de service religieux. Le conseil communal tient compte de tous ces changements dans la poursuite des travaux prévus au cimetière. De nouveaux colombarium vont prendre place cette année. Et dans le futur, le projet pourrait comporter une crypte et un grand espace jardin, où se balader et se souvenir, en toute quiétude, de ceux que l'on a aimés.

Un peu d'histoire

C'est l'architecte John Chabbey qui avait gagné le concours, qui mène la transformation du cimetière depuis 1994. Elle en est à sa cinquième phase. Aujourd'hui, il travaille pour la suite du projet avec son fils également architecte. Une histoire de famille ! D'ailleurs, c'est le grand-père de John, qui, en 1942, avait reçu le mandat de construire le cimetière dans son emplacement actuel. Et les travaux avaient été réalisés par l'entrepreneur Gustave Chabbey, père et grand-père de John et Jules !

Le cimetière d'Ayent a été le premier de Suisse à installer des enfeus, dans les années 90 mais aujourd'hui ses cases funéraires insérées dans les murs sont de plus en plus délaissées par les familles, qui choisissent plus volontiers le colombarium pour le repos de leurs disparus.

C'est pourquoi en 2018 un nouveau règlement a été adopté afin de permettre l'utilisation des enfeus comme caveau familial.

Colombarium, crypte et jardin de méditation

Le projet en cours prévoit plusieurs réalisations. Il y aura tout d'abord, d'ici novembre, un agrandissement du colombarium avec 60 nouvelles niches au sud du cimetière.

Le conseil communal doit également se prononcer sur le budget de l'installation d'un jardin dans la partie centrale du cimetière, là où se trouvent encore quelques tombes « à l'ancienne », qui vont progressivement disparaître, un fois le délai de 30 ans de repos dépassé. « Ce jardin doit être pensé comme un lieu de mémoire collective. Les familles pourront y cueillir des plantes et des fleurs de la région, comme la fameuse tulipe jaune d'Ayent, pour décorer les tombes. Ce sera un lieu de promenade, de cheminement lent, d'harmonie qui parle de la commune et parle aux habitants de la commune », nous explique Jules Chabbey. L'allée centrale du jardin reprendra l'ancien tracé.

Les autorités communales doivent également se prononcer sur l'édification d'une crypte, un espace laïc, qui pourrait prendre place dans le prolongement sud de la fameuse grotte, construite par les brancardiers et brancardières et qui sera conservée en l'état. La nécessité d'une crypte s'est fait sentir durant la pandémie. Il n'était alors plus possible d'utiliser les chapelles des villages pour entreposer les morts. Les cercueils pourront, si le projet est accepté, être placés dans la crypte, avant la cérémonie funèbre.

L'idée de la crypte et son emplacement ont été validés, mais il reste à finaliser le projet architectural et d'en déterminer le coût de réalisation.

Calendrier du projet

Toussaint 2023
Construction du nouveau colombarium

2025
Construction du jardin dans la partie centrale

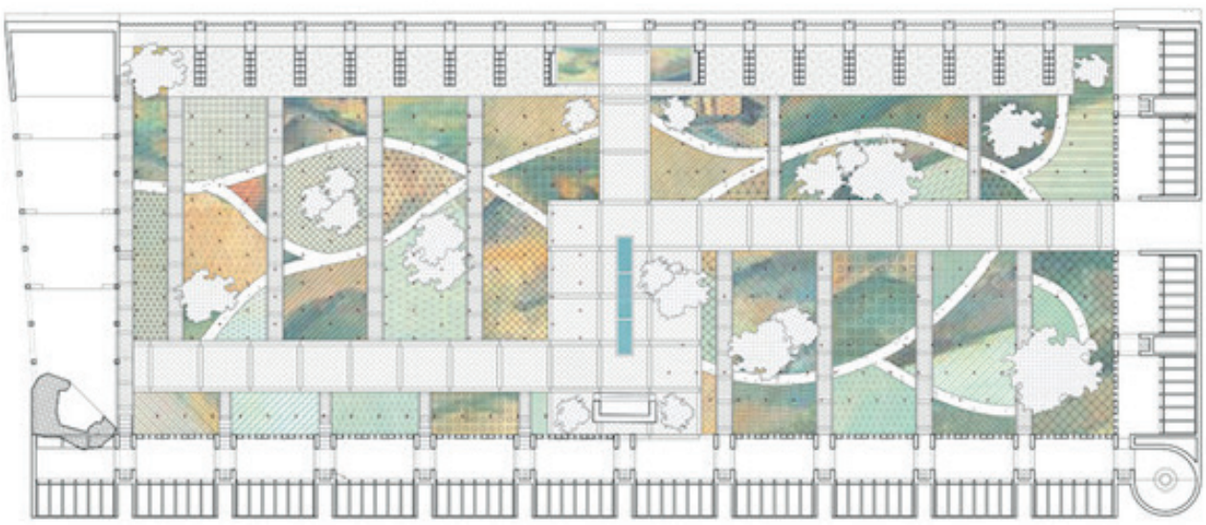

Interview de Marylène Moos,

conseillère communale en charge de l'agriculture, viticulture, sylviculture, torrents, gestion des déchets, salubrité et cimetière.

Quelle est votre relation avec le cimetière d'Ayent ?

C'est un endroit que j'aime et que je trouve apaisant. Mon papa s'y trouve et lorsque j'ai des soucis, j'y fais un tour. C'est curieusement un lieu de vie, très fréquenté. Vous y rencontrerez toujours quelqu'un qui se recueille sur la tombe d'un proche quel que soit le jour de la semaine.

Est-ce que les rites ont changé à Ayent ?

Il y a toujours une grande solidarité lors des deuils et le sentiment fort de l'appartenance à une communauté. Mais les habitudes se sont modifiées. Il n'y a pas si longtemps encore, lors d'un décès, les villageois étaient présents pour accueillir le défunt et sa famille devant la chapelle. Les contemporains et voisins se mobilisaient pour aider à aménager la chapelle, porter la croix ou le cercueil. C'était important. La famille endeuillée se sentait soutenue, presque portée par les voisins. Cela s'est beaucoup perdu, durant la période du Covid.

Y a-t-il eu des réactions à l'idée de la crypte, avec des cérémonies qui ne passent plus forcément par l'église ?

Nous avons remarqué qu'il y a des familles qui s'adressent directement aux entreprises funéraires ayant des cryptes à disposition pour les funérailles de leur proches. La population d'Ayent a beaucoup changé. Il est important que chacun puisse suivre ses convictions.

18 AGENDA

Parkings Anzère

Gratuit

Anzère dispose de plusieurs parkings gratuits de longue durée (Bellevue à Anzère Est, Route de Bonnefille à Anzère Ouest, Chapelle, Bisse / tennis, Pralan, Avenir, tous à Anzère Sud) et d'autres payants avec horodateurs équipés du système Parkingpay, qui permet le stationnement « sans argent liquide, ni ticket, ni souci » grâce à son l'application mobile.

Payant

Des autorisations longues durées pour les zones payantes, sont en vente à l'Office du Tourisme et au bureau communal, aux heures d'ouverture habituelles.

Semaine	CHF 50.-
14 jours	CHF 100.-
1 mois	CHF 170.-
Saison hiver	CHF 350.-
Saison été	CHF 150.-
Année	CHF 420.-

Programme provisoire des manifestations

08 & 09 SEPTEMBRE
Fête des villages Botyre

14 SEPTEMBRE
Vinum-Montis Place du Village Anzère

16 SEPTEMBRE
Désalpe Alpage de Serin
Restaurant La Poste Anzère

16 SEPTEMBRE
Ultra Trail Wildstrubel UTMB Barrage du Rawyl

24 SEPTEMBRE
Bligoût Blignou

07 OCTOBRE
Brisolée - Anzère Tourisme Barrage de Tseuzier
Observation du Gypaète Pas de Maimbré

20-21 OCTOBRE
Festival - Anzère Fantastique
Place du Village Anzère

26-27 OCTOBRE
Rallye International du Valais Ayent - Anzère

1ER NOVEMBRE
Toussaint Saint-Romain

03 NOVEMBRE
Mérites sportifs & culturels - Accueil des nouveaux citoyens
Salle de Gymnastique, Saint-Romain

16 DÉCEMBRE
Winter Opening Domaine skiable - Téléanzère

31 DÉCEMBRE
Apéro lever du soleil Pas de Maimbré
Saint-Sylvestre Place du village Anzère

1ER JANVIER 2024
Nouvel an Eglise de Saint-Romain

20 JANVIER 2024
Tous en Pistes / **Nouvelliste** Pas de Maimbré

Annonces

Tournage d'une série RTS

La RTS a tourné, du 5 juin au 11 aout 2023, une série télévisée sur le territoire communal et plus particulièrement sur Anzère.

La direction et la réalisation du film remercient toute la population pour son accueil et sa disponibilité et s'excusent encore une fois pour les désagréments.

La série « Espèce menacée » sera projetée sur la RTS en automne 2024.

Travaux sur la route de Molignon

Les travaux en cours devraient se terminer le 15 septembre et la chaussée rendue à la circulation à ce moment-là. Merci pour votre compréhension.

Traversée des villages de Botyre et de Saint-Romain

Une première présentation du projet Agglo a été faite en juin, lors du marché artisanal de Saint-Romain. La deuxième se fera dans le cadre de la fête du village de Botyre, le samedi 9 septembre.

Une brochure « votre avis nous intéresse », avec coupon réponse, est disponible sur le site de la commune et sera distribuée lors des expositions. Elle apportera, à n'en pas douter, des sujets de réflexions pour l'équipe de pilotage du projet.

IMPRESSUM

Magazine édité par la Commune d'Ayent

Rédactrice
Romaine Jean

Textes
Christophe Beney, Mélanie Follonier, Chantal Beaupain, Christian Savioz, Marylène Moos

Photos
ATSA, Imprimex, Henri Guanzini, Adrift Visuals, Nicolas Sedlatchek, Bertrand Savioz

Graphisme et impression par la maison Gessler SA